

# LES DROITS DES PATIENTS : UNE QUESTION DE DIALOGUE ET DE COLLABORATION

Prof. Dominique Sprumont | Directeur-adjoint de l'Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel  
Président de la Commission d'éthique de la recherche du canton de Vaud

Les droits des patients sont l'expression des droits de la personnalité et des droits fondamentaux de tout un chacun en lien avec sa santé et dans le cadre de soins. Ils s'appliquent dans la relation patient - médecin, mais aussi à l'hôpital ou avec tout professionnel de la santé, du secteur privé ou du secteur public. Evidemment, il existe des nuances en fonction des circonstances, de la nature des relations ou du canton où le patient est pris en charge.

Pour l'essentiel, les droits des patients recouvrent des règles fondamentales telles que le consentement libre et éclairé, la protection des données et de la sphère privée, la protection de l'intégrité corporelle, le libre choix du traitement et du professionnel, le droit aux soins ou celui à une compensation en cas d'erreur médicale. Dans certains domaines comme en matière de recherche, de transplantation, de procréation ou d'analyse génétique, ils reposent sur des lois spécifiques. Par ailleurs, les enjeux et les solutions apportées par le droit peuvent varier en début ou en fin de vie ainsi qu'en fonction des catégories des patients telles que notamment les personnes vulnérables ou celles incapables de discernement. Enfin, le statut des patients peut aussi avoir une incidence sur leurs droits, par exemple pour les migrants, les personnes placées à des fins d'assistance ou celles en détention.

Du point de vue des patients, ces droits, leurs droits paraissent évidents. Il en va du respect de leur dignité humaine à un moment où la maladie ou un handicap les placent en situation de souffrance et potentiellement de vulnérabilité. Pour les médecins et les professionnels de la santé, il s'agit de faire preuve d'humanité et de compréhension en accordant aux patients l'attention qu'ils méritent, dans un respect mutuel. La frontière entre éthique et droit paraît ainsi difficile à tracer. Du reste, les deux disciplines sont aujourd'hui solidement ancrées dans le curriculum des médecins, des infirmières et de l'ensemble des professionnels de la santé. Le chemin parcouru depuis les années 80 est impressionnant.

Mieux formés et davantage sensibilisés, les médecins sont mieux à même de répondre aux attentes de leurs patients. Encourager l'autonomie des patients est aujourd'hui la règle et les médecins semblent plus à l'aise dans leur communication. Cela n'empêche pas aux problèmes de survenir, aux malentendus de se produire, mais ils sont davantage maîtrisés. Cela ne se fait pas sans effort.

Alors que jusque dans les années 80, l'attitude des médecins trahissait souvent une certaine forme de paternalisme, le respect de la volonté des patients paraît aujourd'hui une évidence. Bien sûr, cela entraîne parfois des incompréhensions. Par exemple, faisant une interprétation trop stricte du droit à l'information, certains praticiens se sentent obligés de donner de longues et complexes explications à des patients qui n'y comprennent pas grand-chose et qui se trouvent mal à l'aise face aux choix proposés. A ceux-là, il faut rappeler qu'un consentement, pour être éclairé, doit se fonder sur des informations comprises, mais aussi que la plupart des patients perçoivent leur relation avec leur médecin comme une collaboration, un partenariat afin de définir ensemble la meilleure approche possible compte tenu des connaissances médicales et des attentes du patient. Il faut ainsi adapter l'information aux patients en s'assurant qu'ils sont véritablement en mesure de se prononcer selon leurs propres valeurs. La mise en place d'une communication sans barrière, fondée sur une véritable écoute des besoins des uns et des autres est fondamentale.

Malheureusement, les pressions économiques, la limitation de la durée des consultations et un environnement de travail contraignant sont autant de facteurs qui interfèrent dans cette relation. Médecins et patients en souffrent tout autant. Il s'agit alors de trouver ensemble des solutions. Au-delà des normes, au-delà de la formation, il s'agit de créer un climat favorable. Dans cette perspective, on peut regretter en Suisse que les organisations de patients ne soient pas mieux associées au dialogue et qu'il n'existe pas un véritable partenariat entre elles et les associations des professionnels de la santé.

Par association de patients, j'entends ici toute organisation dont la raison d'être est la défense des intérêts et des droits des patients, dont les organes ne sont pas composés majoritairement de professionnels de la santé et qui sont indépendants de l'industrie pharmaceutique et des assurances. Il s'agit, par exemple de l'Organisation suisse des patients, de la Fédération suisse des patients ou de la Fédération romande des consommateurs (FRC), mais aussi de l'ANAAP ou d'INSIEME pour n'en citer que quelques-unes. Il s'agit de créer davantage de ponts entre médecins et patients et leurs associations respectives semblent les mieux placées pour créer les premières fondations. Même si leurs intérêts peuvent ne pas toujours être convergents, je suis convaincu qu'un renforcement de leurs collaborations au quotidien ne peut que leur être bénéfique.

**URGENCES  
AMBULATOIRES  
032 727 11 00**

**CENTRE  
MÉDICAL DE LA  
CÔTE**



### Horaires:

Lundi au vendredi: 08h00 – 19h00

Samedi et jours fériés: 08h00 – 13h00

Médecine interne générale  
Médecine du sport  
Gynécologie  
Immuno-allergologie  
Dermatologie  
Psychiatrie | Psychologie  
Pédopsychiatrie  
Alcoologie  
Laboratoire | Analyses  
Laboratoire de cardiologie  
Sexologie | Médiation de conflits  
Prise en charge de l'obésité

Policlinique  
Radiologie numérisée et échographie  
Divers gestes techniques  
Pharmacie

### **PÉDIATRIE**

Grand-Rue 10 – 2035 Corcelles/NE

Tél. 032 727 11 03

Fax. 032 727 11 96

Lundi-vendredi: 08h30-12h00  
13h00-17h30

